

Avancements au choix 2013 à la CCAS : **Austérité salariale comme dans les IEG !...**

Le 26 février dernier, notre organisation syndicale s'adressait, par une lettre ouverte, au Directeur général de la CCAS. Premièrement, nous lui demandions de fixer un nombre de possibilités d'avancements au choix et de reclassements supérieur à celui d'EDF SA.

Deuxièmement, nous lui demandions également d'augmenter les possibilités d'attribution du nombre de compléments de salaire versés à des collègues conventionnés devenus statutaires en 2012, compléments de salaire attribués en substitution d'avancements au choix (voir notre n° 24).

Il aura fallu plusieurs interventions en réunion des délégués du personnel et plus encore de messages électroniques de notre organisation syndicale à la direction générale pour **obtenir satisfaction sur le second point :**

La Direction générale ajoute

79 possibilités d'avancements au choix

**Notre obstination et la justesse
de nos arguments ont convaincu**

Par contre, le compte n'y est toujours pas !

Nous n'avons eu de cesse d'affirmer, de réaffirmer que le directeur de la CCAS avait la possibilité de déterminer le nombre de possibilités d'avancements au choix et de reclassements et que les quotas imposés à EDF SA ne devaient être considérés qu'à titre indicatif à la CCAS.

La preuve ? La Direction générale ajoute déjà 79 possibilités !

Pourquoi pas plus ? Pourquoi ne pas maintenir le niveau de 2012 ? Pourquoi ne pas considérer, hors quotas, les « coups de chapeau » attribués dans le cadre des départs en retraite ?

La Direction générale va répartir la pénurie au compte gouttes. Elle sera responsable d'un motif d'insatisfaction de plus dans le personnel. Il n'en manque pourtant pas !

Un avancement au choix, pour certain-e-s d'entre-nous, ne représente que quelques dizaines d'euros, à peine 30 € brut pour le premier niveau de rémunération. C'est peu pour l'organisme et beaucoup pour le pouvoir d'achat des plus bas salaires.

INSUPPORTABLE DANS LES IEG ! SUPPORTABLE A LA CCAS ?

La Direction de la CCAS impose et applique dans les activités sociales ce que toutes les fédérations syndicales ont refusé de ratifier dans un accord de branche sur les mesures salariales 2013 dans les IEG.

La CGT du siège de la CCAS invite le personnel à participer à une manifestation le jeudi 28 mars 2013 afin d'exprimer, à juste titre, son mécontentement face à la politique salariale régressive des employeurs de la branche. Mais la Direction générale de la CCAS, nommée par le CA à majorité CGT, impose la même austérité au personnel des activités sociales.

Ensemble on peut gagner :

- ♦ Une augmentation substantielle du nombre des possibilités d'attribution pour les mettre, a minima, au niveau de 2012 et en n'intégrant pas les « coups de chapeau » pour les départs en retraite dans les quotas prévus, puisque c'est la CNIEG qui prendra en compte ces augmentations dans le paiement des pensions
- ♦ L'attribution des avancements au choix en priorité aux collègues ayant les salaires les plus bas afin de participer à maintenir leur pouvoir d'achat
- ♦ La transparence totale sur l'intégralité des attributions

Ensemble on va gagner !